

ANNEXE C-3.5 : Sélection des critères de conformité dans le cadre de l'évaluation des risques de dispersion.

Outils présentés :

1. Code de l'eau (livre II du code de l'environnement) en vigueur en Région wallonne.
2. Directive-cadre eau européenne et ses annexes.
3. Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux (RCQE).

1 CODE DE L'EAU (LIVRE II DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) EN VIGUEUR EN RÉGION WALLONNE

Le code de l'eau constitue la ressource d'information de référence à l'expert pour la définition des objectifs de qualité propres aux eaux souterraines et eaux de surface.

L'expert doit, par défaut, exploiter cette ressource pour tout choix de critère de qualité. Le code de l'eau est disponible en ligne sur le site du *Portail environnement de Wallonie*.



Table des matières du Code de l'eau et Version coordonnée, Articles et annexes de la partie réglementaire, disponibles sur le site *Portail environnement de Wallonie*.

<http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/tablematiereseau.htm>,
consulté le 16/07/2018.



<http://environnement.wallonie.be/legis/Codeenvironnement/codeeaucoordonneR.html>
consulté le 16/07/2018

Les annexes du code de l'eau présentent certaines données utiles à l'expert relatives, entre autres, à la définition :

- des substances prioritaires et substances dangereuses prioritaires,
- des zones protégées,
- des substances dangereuses pertinentes en Région wallonne et objectifs de qualité,
- des zones d'eaux piscicoles,
- des zones de baignade et zones d'amont,
- de la qualité de base pour les eaux de surface ordinaires,
- de la gestion de la qualité des eaux de baignade,
- des paramètres relatifs aux eaux salmonicoles et cyprinicoles,
- des zones d'eaux potabilisables,
- des zones d'eaux naturelles,
- des principaux polluants pertinents pour les eaux souterraines.

2 DIRECTIVE CADRE EAU EUROPÉENNE ET SES ANNEXES

La directive cadre eau est généralement transposée dans le code de l'eau mais peut cependant offrir des informations complémentaires. On note en particulier l'annexe 2006/105 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau.



Directive cadre eau (2000/60) et ses annexes, disponibles sur le site web officiel de l'union européenne.



<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0060:FR:HTML>,
consulté le 16/07/2018.

3 RECOMMANDATIONS CANADIENNES POUR LA QUALITÉ DES EAUX (RCQE)

Les *Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux*, développées par le Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement (CCME), visent, entre autres, à fixer des valeurs normatives de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines en fonction de l'usage qui en est fait et de la (des) cible(s) à protéger. Le raisonnement canadien étant similaire à celui proposé en Région wallonne, ces recommandations constituent une ressource appropriée en absence de normes wallonnes ou européennes.

Le tableau suivant (non-exhaustif), présente des sources canadiennes utiles à l'expert pour la détermination d'un critère de qualité pertinent :

Type	Objectif de qualité	Sources
Eaux de surface	Protection de la vie aquatique	 Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement, <i>Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux : protection de la vie</i> , Winnipeg, Canada, 2001.  Disponible en ligne sur le site <i>Canadian Environmental Quality Guidelines</i> du Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement (CCME), http://ceqg-rcqe.ccme.ca/fr/index.html , consulté le 16/07/2018.
Eaux de surface	Usage récréatif	 Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement, <i>Recommandations pour la qualité et les aspects esthétiques des eaux utilisées à des fins récréatives</i> , Winnipeg, Canada, 1999.
Eaux souterraines	Usage agricole	 Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement, <i>Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux : protection des utilisations de l'eau à des fins agricoles</i> , Winnipeg, Canada, 1999.  Disponible en ligne sur le site <i>Canadian Environmental Quality Guidelines</i> du Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement (CCME).

De manière alternative et en complément des *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement* (1999 – 2001), l'expert a la possibilité de consulter les *Recommandations pour la qualité des eaux au Canada* (1987 – 1997).

Le tableau suivant (non-exhaustif), présente des sources canadiennes (archives), utiles à l'expert pour la détermination d'un objectif de qualité alternatif pertinent :

Type	Objectif de qualité	Sources
Eaux de surface	• Protection de la vie aquatique • Usage récréatif	 Conseil canadien des ministres de l'environnement, <i>Recommandations pour la qualité des eaux au Canada</i>, Canada, 1987 – 1997.
Eaux souterraines	• Usage agricole • Usage industriel	 Disponible en ligne sur le site <i>Canadian Environmental Quality Guidelines</i> du Conseil Canadien des Ministres de l'Environnement (CCME), http://ceqg-rcqe.ccme.ca/fr/index.html, consulté le 16/07/2018.

La version électronique des *Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux* a été conçue d'après la publication imprimée originale. Puisque plusieurs recommandations pour la qualité des eaux ont été révisées depuis leur première publication, l'expert doit prendre note que, dans tous les cas, les *Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement* annulent et remplacent les *Recommandations pour la qualité des eaux au Canada* de 1987.